

LA CHARTE QUALITE DU GIP-FCIP

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel instaure de nouvelles règles et signe l'acte 2 de la démarche qualité dans la continuité de la réforme de 2014 : au **1er janvier 2022**, **tout prestataire de formation devra obtenir la certification qualité QUALIOP1** pour pouvoir mobiliser des fonds publics ou mutualisés. Le renforcement et la structuration de la démarche qualité répondant aux enjeux de l'ouverture du marché de la formation: la libéralisation de l'apprentissage, la création d'un compte personnel de formation monétisé directement accessible via une application CPF, ne sont que quelques exemples qui génèrent de fortes exigences sur notre organisation et notre pilotage.

Sur notre territoire académique, cette démarche qualité s'inscrit dans le cadre de la déclinaison des objectifs arrêtés au sein du GIP FCIP, objectifs inspirés de la Stratégie Académique de Développement du réseau FTLV, elle-même déclinée du Projet Stratégique Académique.

Le GIP FCIP de la Réunion est donc aujourd'hui engagé dans une démarche de management par la qualité afin de répondre aux exigences d'amélioration continue, de sécurité et in fine de confiance pour toutes les parties intéressées.

Pour garantir cette démarche et dans le respect des orientations nationales, le Gip-Fcip :

- Définit une démarche de pilotage « par la qualité »,
- Définit la notion d'« engagements de service vis-à-vis des publics, des bénéficiaires et des clients » de tous ses départements et activités,
- Identifie et quantifie les mesures nécessaires pour être en conformité avec les exigences du référentiel EDUFORM 2 autour des **quatre champs du nouveau référentiel**, à savoir :
 - Les actions de formation,
 - Les bilans de compétences,
 - La V.A.E.
 - Et les actions de formation par l'apprentissage.

L'engagement du Gip-Fcip se construit autour des **10 engagements pour des prestations de qualité (Cf annexe 1)**, support du référentiel ÉDUFORM de l'Éducation Nationale et s'appuie sur une cartographie des processus déclinés en activités. Le suivi et l'analyse de ces engagements permettra de construire et mettre en place:

- Une analyse des risques et opportunités
- Des indicateurs de suivi
- Un suivi des dysfonctionnements et réclamations donnant lieu à des actions et des plans d'amélioration

Enfin, pour l'atteinte de ces objectifs, le GIP- FCIP met des moyens en place qui permettront de:

- Développer les compétences des personnels sur la qualité
- Réaliser des audits internes
- De mettre à disposition de ressources spécifiques dédiées à la qualité

L'adhésion de tous les acteurs et collaborateurs du Gip-Fcip m'apparaît comme la condition de réussite à cet objectif d'amélioration de notre organisation et de valorisation des services rendus à nos publics, bénéficiaires et clients. Chaque acteur mettra donc en œuvre tous les moyens nécessaires pour que les objectifs soient atteints par un travail solidaire, volontaire et cohérent.

Valentine Camalon - Directrice du Gip-Fcip - Octobre 2020

